# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°14

---

Réunion électronique du 27 / 11 / 2023

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.
**Excusée :** LAULAGNET Roselyne,
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

## HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|---|---|---|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U17 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |
| U20 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

**Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**
Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :
L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

**Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre.**

**Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

**Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.**

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 02 décembre 2023 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

**Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre .**

**Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

**Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.**

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

**Merci de commencer à réfléchir au niveau d'engagement de vos équipes pour la phase printemps :**
**3 niveaux Promotion, Espoir et Bourgeon**
**3 équipes maximum par plateau d'un même club avec un maximum de 8 équipes par plateau.**

Prochains plateaux : Samedi 02 décembre 2023 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. Le club positionné en Visiteur 1 sera sollicité dans un premier temps. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

**PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**
Nous enregistrons dès maintenant les désidératas des clubs pour le déroulement de la 2é phase de la saison qui débutera le 03 février 2024. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1ère phase feront parvenir leurs souhaits avant le *22 décembre 2023*, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochains plateaux : Samedi 02 décembre 2023.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

**Rencontres non jouées :**
Pour les niveaux D3 à D6 les rencontres en retard devront être programmées par les clubs avant les vacances scolaires de fin d'année. Les clubs pourront utiliser les mercredis pour jouer ces matchs.
La commission des Jeunes sera tenue informée de la nouvelle date de chacune des rencontres.

**Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES-ANDRE :**
Le 3é tour Festival PITCH et le 2é tour de la Coupe Charles ANDRE initialement programmés le 25/11/2023 sont repoussés au 27/01/2024.

## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 - **Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

**U15 Brassage** :
Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :
D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.
Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.
Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

Forfait Journée le 26/11/2023 : Brassage Poule G : US BEAUFORT AOUSTE.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à l'US MONTELIMAR pour son parcours.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le 3ème tour (cadrage) est programmé le 09 décembre 2023.
Le 16ème de finale de la coupe est programmé le 27/01/2024,
tirage le 12/12/2023.

**Le 2ème tour (21/10)** n'est toujours terminé.
Rencontres restent à jouer le 09 décembre 2023.

- ENT BASSES COLLINES 2 / RHONE CRUSSOL 07 2
- FC PLATEAU ARDECHOIS / AS ST MARCELLOISE 1

Rencontres qui se joueront le 20 janvier 2024 :

- BEAUMONTELEGER / ECA-ACE
- USVJ - FCV 3 / ASF PIERRELATTE 1
- US ST JUST ST MARCEL / FC VALLON PONT D'ARC

Elles devront obligatoirement se jouer sous peine de l'application de l'Art. 72 des règlements sportifs du District.

**Le 3ème tour** (cadrage) est programmé le 09 décembre 2023 :

- BOURG LES VALENCE FC 1 / FC ANNONAY 1

Rencontre qui se jouera le 20 janvier 2024 :

- ENT BASSES COLLINES 2 ou RCF 07 3 / FC MUZOLAIS.

Rencontres qui se joueront le 27 janvier 2024 :

- US PORTES HTES CEVENNES / ST JUST ST MARC ou FC VALLON,
- USVJ-FCV 3 ou ASF PIERRELATTE 1 / US MONTELIER 1.

En U17 D1 :

- US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reporté au 27/01/2024,

Pour donner suite à la décision de la commission de discipline, l'équipe U17D1 du FC ANNONAY est suspendue à titre conservatoire jusqu'au 06/12/2023. Les rencontres FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 – VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 – ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG sont reportées ultérieurement.

En U17 D2 :
Poule A :

- FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS est reporté au 27/01/2024,

Poule B :

- ENT CHOMERAC 1 / Av. S. SUD ARDECHE 2 au 09/12/2023,
- OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reporté au 17/02/2024.

En U17 Brassage :

- ES BEAUMONTELEGER / USVJ-FCV 3 est reporté au 09/12/2023,
- USPHC 1 / FC VALLON PONT D'ARC est reporté au 09/12/2023,
- ST CYR FCF / FC MUZOLAIS 2 est reporté au 09/12/2023,
- CO CHATEAUNEUF DU RHONE / JS LIVRON est reporté au 09/12/2023,
- F.A MELAS LE TEIL / DIOIS FC 2 est reporté au 09/12/2023,
- US ST JUST ST MARCEL / ASF PIERRELATTE 2 est reporté au 09/12/23,
- US MONTMEYRAN / FC BOURG LES VALENCE 2 est reporté au 09/12/2023,
- RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 / ENT.S. CHOMERAC est reporté au 20/01/2024.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
**Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 – OL. SALAISE RHODIA / US MONTELIMAR est reportée au 16/12/2023,
ES BOULIEU LES ANNONAY / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/01/2024,
US VALLEE DU JABRON / RHONE CRUSSOL 07 est reportée au 20/01/2024,
FC PORTOIS / US MONTELIMAR est reportée au 20/01/2024,
US MONTELIMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 20/01/2024,
FC MONTELIMAR / US MONTELIMAR est reportée au 27/01/2024,
US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 30/03/2024.

En U20 D2 – ES CHOMERAC / US 2 VALLONS est reportée au 20/01/2024,
US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 27/01/2024,
FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reportée au 27/01/2024.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.